

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

COMMUNE DE TRAPPES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Exécution de l'art. L.2121-10 du Code Général des collectivités territoriales)

Le Conseil municipal de la Commune se réunira en séance ordinaire

LE 20 AVRIL 2026 A 18 HEURES
à l'Hôtel de Ville, salle du Conseil municipal

ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 AVRIL 2026

AFFAIRES FINANCIÈRES

- Approbation du compte administratif de la ville de Trappes - Exercice 2025
- Approbation du compte de gestion de la ville de Trappes - Exercice 2025
- Affectation des résultats - Exercice 2025
- Adoption du budget primitif de la ville de Trappes - Exercice 2026
- Vote des taux de fiscalité pour l'exercice 2026

Fait à Trappes, le

- 7 AVR. 2026

Ali RABEH
Maire de Trappes

